



**PRÉFET
DE LA HAUTE-MARNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires**

PAOT



Le plan d'action
opérationnel territorialisé

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES SAVOIR-FAIRE**

CCSF

ÉDITO

La garantie de la qualité de vie passe par la préservation de la ressource en eau, tant sur le plan qualitatif que quantitatif. Et, face au changement climatique, il nous appartient de lutter contre les effets néfastes qui s'observent déjà.

En matière d'environnement, les intercommunalités sont devenues des acteurs incontournables du territoire pour apporter un appui solide aux communes, à l'échelle pertinente.

Ce document, dédié au *Plan d'action opérationnel territorialisé (PAOT)*, dresse le portrait des pressions qui s'exercent sur l'eau et liste les actions à mettre en oeuvre pour reconquérir sa qualité. En parallèle, des *Assises de l'eau* enrichiront la réflexion sur le volet quantitatif.

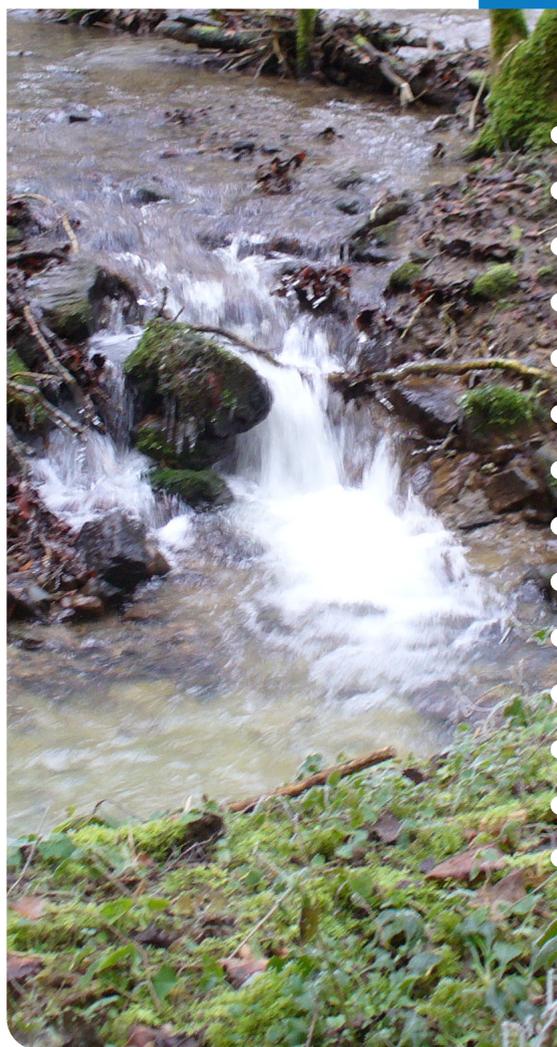
Ces actions sont déclinées en feuille de route annuelle qu'il vous appartiendra de porter, avec l'appui des services de l'État. Un accompagnement financier approprié pourra être proposé.

Je sais pouvoir compter sur votre engagement, ainsi que sur celui de l'ensemble des acteurs qui œuvrent de concert pour la préservation de notre territoire et de son attractivité.



Anne CORNET

Préfète
du département
de la Haute-Marne



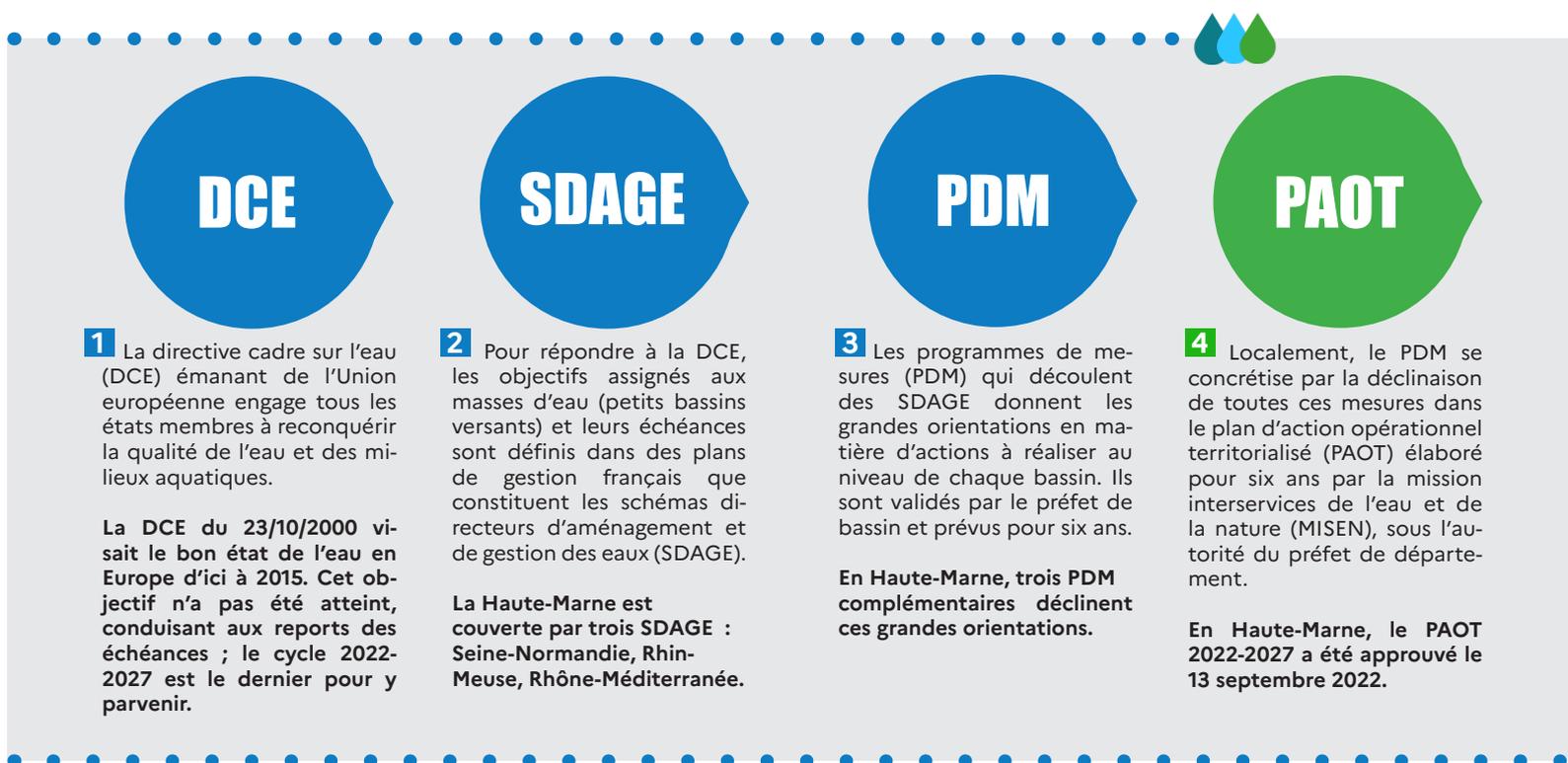
La Haute-Marne, département aux ressources hydriques fragiles

La Haute-Marne présente la particularité de se situer à la tête de trois grands bassins versants que sont « Seine-Normandie », « Rhin-Meuse » et « Rhône-Méditerranée ». Au milieu de ses paysages, coulent de nombreux cours d'eau sensibles, à faible débit, à l'endroit même où l'agriculture est dynamique et la ruralité marquée.

La conjugaison de ces éléments confère des enjeux forts : le département doit veiller à la qualité de l'eau pour ses habitants mais aussi pour ceux des territoires situés en aval, dont le bon état des cours d'eau dépend inévitablement de l'amont. Et si les efforts pour atteindre ces objectifs n'ont pas manqué ces dernières années, ils doivent encore être accentués. Alors que le sujet de l'eau est plus encore aujourd'hui au coeur des préoccupations, la mise en oeuvre d'un PAOT ambitieux pour la période 2022-2027 conduira à une nécessaire amélioration de la situation.

Restaurer la qualité de l'eau par des plans d'action opérationnels territorialisés (PAOT)

De l'Union européenne à l'échelle locale, la réglementation instaure quatre documents « cadres » visant à reconquérir la qualité de l'eau :



S'appuyer sur le bilan du PAOT 2019-2021 pour mieux consolider le suivant

Le PAOT 2019-2021 prévoyait 528 actions réparties selon quatre domaines :

- l'assainissement ;
- les milieux aquatiques ;
- l'agriculture ;
- l'industrie.

Fin 2021, 76 % de ces actions étaient enclenchées, voire terminées.

Si certaines ont été freinées par manque de moyens financiers, techniques ou humains, la courte durée de vie des PAOT a indéniablement ajouté une difficulté. Pour y remédier, les PAOT sont désormais organisés sur des cycles de 6 ans, en concordance avec ceux du SDAGE. Les services compétents seront alors en mesure de mieux accompagner les collectivités dans la réalisation des actions. Ainsi, le cycle 2022-2027 s'inspire des travaux précédents, tant dans le choix des actions que dans leur mise en œuvre opérationnelle.

Ce PAOT 2022-2027 revêt une importance toute particulière : il couvre le dernier cycle de la directive cadre sur l'eau. Dès lors, il conviendra de mettre en œuvre tous les moyens utiles pour préserver la Haute-Marne du risque contentieux, mais aussi et surtout, pour préserver la qualité de vie des générations futures.

Territoire des Savoir-Faire : une qualité dégradée des masses d'eau

Une masse d'eau est un découpage hydrographiquement cohérent. Elle peut être de surface (cours d'eau, plan d'eau, canal) ou souterraine.

Les masses d'eau de surface

Elles sont dites en « bon état » si elles sont à la fois en **bon état chimique** et en **bon état écologique**.

Bon état chimique : concentrations inférieures aux seuils de certains métaux, hydrocarbures, solvants...

ET

Bon état écologique : biologie (organismes aquatiques) et physico-chimie (PH, oxygène, salinité...) satisfaisantes.

Les masses d'eau souterraines

Elles sont dites en « bon état » si elles sont à la fois en **bon état chimique** et en **bon état quantitatif**.

Bon état chimique : concentrations inférieures aux seuils de certains métaux, hydrocarbures, solvants...

ET

Bon état quantitatif : volumes prélevés ne dépassant pas la capacité de renouvellement et préservant l'alimentation en eau des écosystèmes de surface.

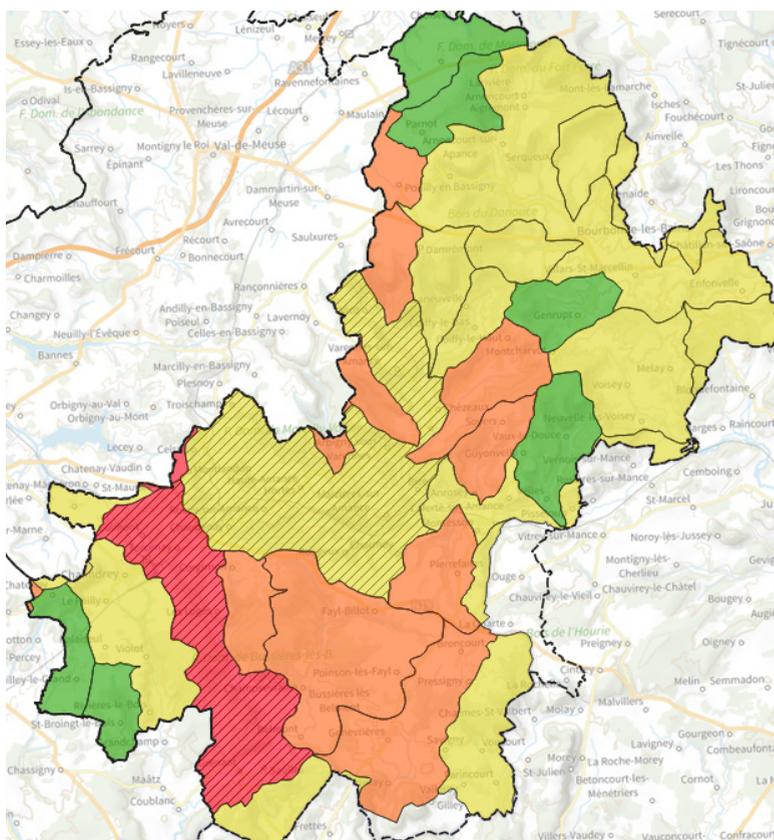
CARTE DE L'ETAT DES LIEUX DES EAUX DE SURFACE (2019) :

Etat écologique

-  Bon
-  Moyen
-  Médiocre
-  Mauvais

Etat chimique (sans ubiquistes)

-  Bon
-  Mauvais



Les activités humaines à l'origine de la dégradation de l'eau

Les principales pressions subies sont :

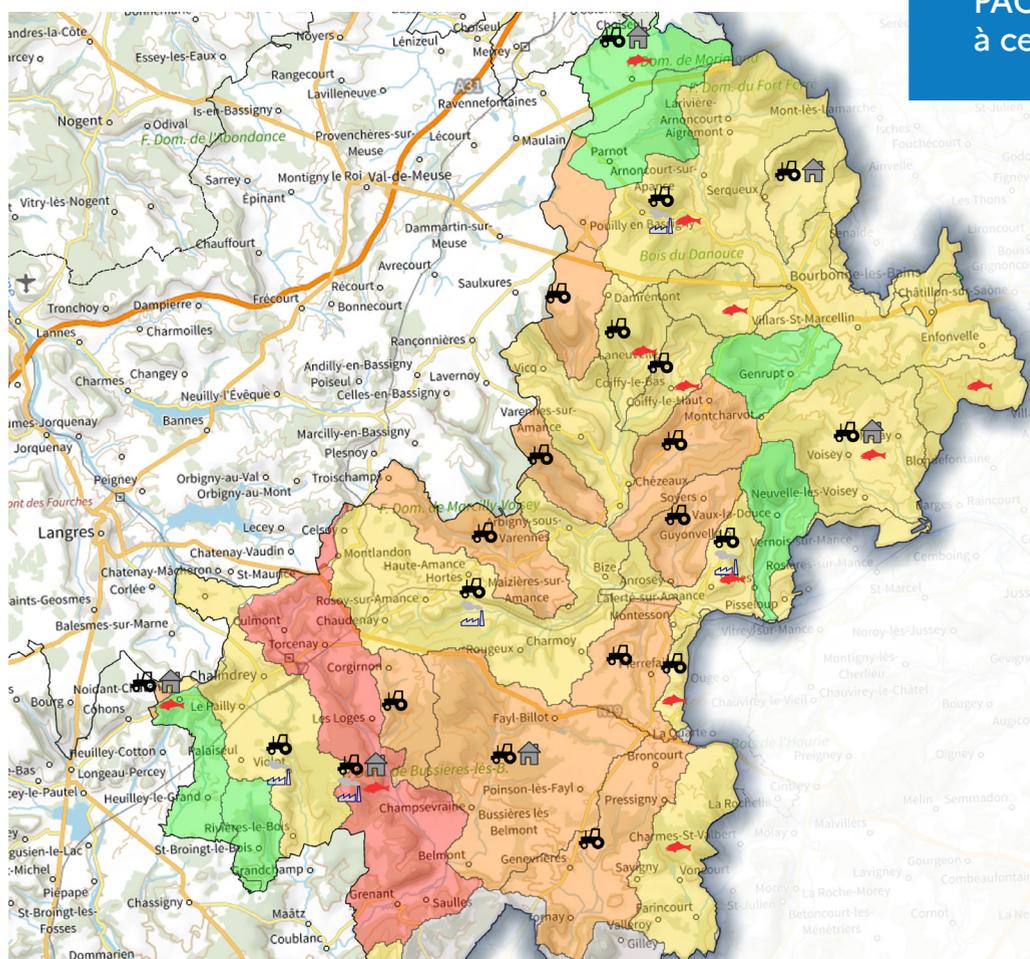
- les rejets des collectivités et industries (certaines stations présentent des rejets à la limite de la qualité, voire non conformes) ;
- les pollutions d'origine agricole (nitrates et phyto) ;
- l'altération hydromorphologique (modifications du lit des cours d'eau limitant le potentiel épuratoire).

Ci-dessous, la carte illustre les pressions qui s'exercent sur les masses d'eau de surface, provoquant un déclassement.

Les masses d'eau souterraines subissent aussi les pressions sans que cela n'emporte systématiquement leur déclassement.

CARTE DES PRESSIONS (2019) :

Les actions inscrites dans le PAOT 2022-2027 répondent à cette problématique.



Etat des lieux écologique

- Très bon
- Bon
- Moyen
- Médiocre
- Mauvais

- Pression agricole
- Pression hydromorphologique sur les cours d'eau
- Pression industrielle
- Pression assainissement

ASSAINISSEMENT

Pour lutter contre les pollutions induites par les rejets, et ainsi préserver l'eau, deux leviers sont à activer :

- **l'amélioration de la collecte**
le bon fonctionnement d'un réseau de traitement passe par une collecte efficace des eaux usées ;
- **l'amélioration des performances des stations de traitement**
il est nécessaire d'améliorer la qualité de l'eau rejetée.

Le volet *assainissement* du PAOT 2022-2027 de la CCSF se décline :

en 2 types d'actions :

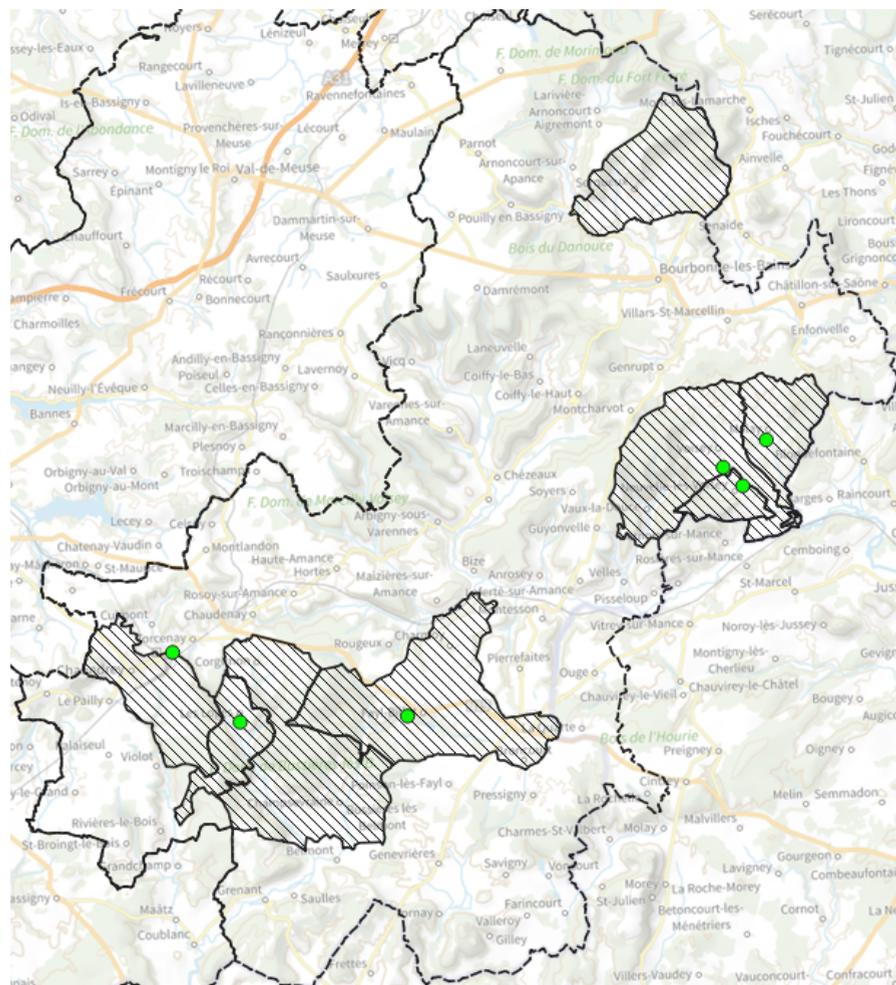
- réseau
- station

et 14 actions dont :

- 8 actions *réseau*
- 6 actions *station*

Le tableau ci-contre les présente.

CARTE DES ACTIONS :



- Actions « station »
- ▨ Actions « réseau »

Action	Masse d'eau principale	Titre de l'action	Etat en 2022	Maître d'ouvrage	Année d'engagement
Réseau	Ruisseau de la Gueuse	Melay : programme pluri-annuel d'amélioration de la collecte	Engagé	CCSF	2022
Station	Ruisseau de la Gueuse	Melay : mise à niveau du système d'assainissement	Engagé	CCSF	2022
Réseau	Ruisseau du Fayl	Fayl-Billot : programme pluri-annuel d'amélioration de la collecte	A prévoir	CCSF	2022
Station	Ruisseau du Fayl	Fayl-Billot : mise à niveau du système d'assainissement	A prévoir	CCSF	2022
Réseau	Ruisseau de la Gueuse	Voisey : programme pluri-annuel d'amélioration de la collecte	A prévoir	CCSF	2023
Station	Ruisseau de la Gueuse	Voisey : mise à niveau du système d'assainissement	A prévoir	CCSF	2023
Station	Le Salon (source) à la Resaigne	Chalindrey : sécurisation du fonctionnement de la station d'épuration	A prévoir	CCSF	2023
Réseau	Le Salon (source) à la Resaigne	Chalindrey : programme pluri-annuel d'amélioration de la collecte	Engagé	CCSF	2024
Réseau	Le Salon (source) à la Resaigne	Les Loges : programme pluri-annuel d'amélioration de la collecte	A prévoir	CCSF	2024
Station	Le Salon (source) à la Resaigne	Les Loges : sécurisation du fonctionnement de la station d'épuration	A prévoir	CCSF	2024
Réseau	Ruisseau du Fayl	Champsevraine : création d'un nouveau réseau d'assainissement	A prévoir	CCSF	2024
Réseau	Ruisseau de la Gueuse	Neuvelle-les-Voisey : programme pluri-annuel d'amélioration de la collecte	A prévoir	CCSF	2025
Station	Ruisseau de la Gueuse	Neuvelle-les-Voisey : mise en place d'un système de traitement	A prévoir	CCSF	2025
Réseau	Ru de médet	Serqueux : programme pluri-annuel d'amélioration de la collecte	Engagé	CCSF	2025



MILIEUX AQUATIQUES

L'atteinte du bon état écologique des cours d'eau, et l'adaptation des milieux au changement climatique, seront possibles grâce aux actions de préservation et de reconquête des milieux aquatiques que sont :

- **la renaturation/restauration des cours d'eau**
reméandrage et création de lit d'étiage renforçant les capacités d'auto-épuration des cours d'eau ;
- **la restauration de la continuité écologique**
permettant le passage des poissons et sédiments, et une meilleure résilience du cours d'eau limitant le réchauffement de l'eau ;
- **l'étude des impacts des plans d'eau**
pour réduire leurs éventuels effets négatifs ;
- **les opérations de restauration des zones humides**
le rôle « d'éponge » des zones humides limite l'impact des sécheresses et inondations ;
- **mener des études**
permettant d'identifier les actions à réaliser.

Le volet *milieux aquatiques* du PAOT 2022-2027 de la CCSF se décline :

en 5 types d'actions :

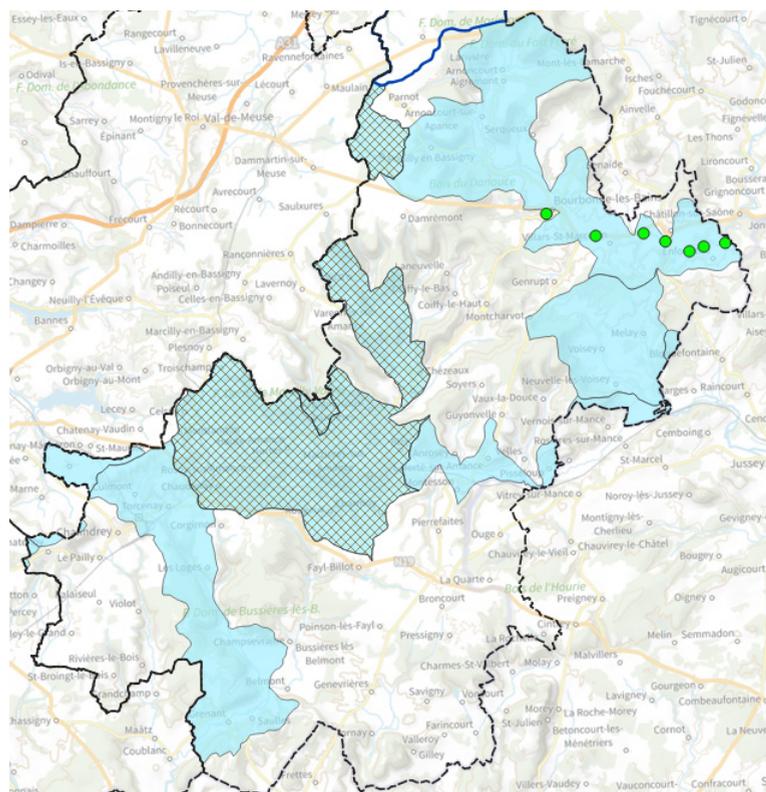
- continuité
- renaturation
- zones humides
- plan d'eau
- étude

et 25 actions dont :

- 13 actions *renaturation*
- 7 actions *continuité*
- 3 actions *zones humides*
- 1 action *plan d'eau*
- 1 action *étude*

Le tableau ci-contre les présente.

CARTE DES ACTIONS :



- Actions « continuité »
- ▨ Actions « zones humides »
- Actions « plan d'eau »
- Actions « renaturation »
- Actions « étude »

Action	Masse d'eau principale	Titre de l'action		Etat en 2022	Maître d'ouvrage	Année d'engagement
Zones humides	Ruisseau du Val de Presle	Haute-Amance, de Marçilly-en-Bassigny : opération de restauration	Engagé	SM6R	2022	
Renaturation	Ruisseau du Val de Presle	Haute-Amance : opération de restauration	Engagé	SM6R	2022	
Etude	FLAMBART	Inventorier les zones humides	A prévoir	Syndicat de la Meuse	2023	
Renaturation	MEUSE 1	Le Châtelet-sur-Meuse : renaturation des sources de la Meuse	Initié	Syndicat de la Meuse	2023	
Renaturation	L'Apance	De l'ancien moulin d'Ambroise à Bourbonnes-les-Bains : restauration d'un linéaire de 2km - tranche 2023	Initié	SM6R	2023	
Renaturation	L'Apance	Larivière/Arnoncourt : renaturation du ruisseau de Renoy	Initié	SM6R	2023	
Continuité	Ruisseau de Borne	Aménagement du seuil - traversée de Bourbonne	Initié	SM6R	2023	
Zones humides	Ruisseau du Val de Presle	Haute-Amance, de Marçilly en Bassigny : obtenir la maîtrise foncière d'une zone humide	Engagé	SM6R	2024	
Renaturation	Le Salon (source) à la Resaigne	Travaux de remise du Salon dans son lit en aval de la commune de Grenant	Initié	SM6R	2024	
Renaturation	L'Apance	Lieu-dit le Danonce à l'ancien moulin d'Ambroise (2,6 km) : restauration - tranche 2024	Initié	SM6R	2024	
Continuité	L'Apance	Villars-st-Marcellin : aménagement du barrage du moulin du Haut	Initié	SM6R	2024	
Continuité	L'Apance	Aménagement du barrage de Chateivert	Initié	SM6R	2025	
Continuité	L'Apance	Aménagement du barrage du grand moulin	Initié	SM6R	2025	
Renaturation	Ruisseau de la Gueuse	Gueuse à Voisey : restauration	A prévoir	SM6R	2025	
Renaturation	Le Salon (source) à la Resaigne	Travaux de renaturation sur la partie amont 30 % du linéaire, 10 km	A prévoir	SM6R	2025	
Zones humides	L'Amance (source) à la confluence de la Petite Amance (inclus)	Obtenir la maîtrise foncière d'une zone humide	A prévoir	SM6R	2025	
Renaturation	L'Amance (source) à la confluence de la Petite Amance (inclus)	Travaux de restauration de l'Amance de Rosoy	A prévoir	SM6R	2025	
Renaturation	L'Amance (source) à la confluence de la Petite Amance (inclus)	Entre Chézeaux et Champigny-sous-Varennnes : travaux de restauration	A prévoir	SM6R	2025	
Renaturation	L'Amance, de la Petite Amance au ruisseau de la Gueuse, à sa confluence avec la Saône	Restauration hydromorphologique	A prévoir	SM6R	2025	
Plan d'eau	Rivière la Rigotte	Ruisseau de la Chapelle et de Balonge : ouvrages infranchissables sur tributaires en amont et étang non conforme	A prévoir	SM6R	2026	
Renaturation	L'Amance (source) à la confluence de la Petite Amance (inclus)	Opération de restauration d'une zone humide	A prévoir	SM6R	2026	
Continuité	L'Apance	Fresnes-sur-Apance : aménagement du barrage du moulin Roggy	Initié	SM6R	2026	
Continuité	L'Apance	Aménagement du barrage du Moulin Progot	Initié	SM6R	2026	
Continuité	L'Apance	Aménagement du barrage du moulin l'Achat	Initié	SM6R	2026	
Renaturation	L'Apance	Du nord du bois du Gros Buisson au lieu-dit le Danonce (3,4 km) : restauration - tranche 2027	Initié	SM6R	2027	



SMR6 : syndicat mixte des six rivières

AGRICULTURE & GOUVERNANCE

Dans le domaine agricole, les actions concernent la protection des captages et masses d'eau par :

- **l'élaboration de plans d'actions sur les captages prioritaires et sensibles par les collectivités ;**
- **la pérennisation des bonnes pratiques par les agriculteurs ;**
- **la limitation du recours aux produits phyto** alternatives aux traitements et lutte contre leur utilisation sont nécessaires, tant pour l'état des masses d'eau que pour les captages ;
- **travailler la gouvernance** favorisant à grande échelle une réduction de l'utilisation des produits phytosanitaires et fertilisants. (nitrates)

Le volet *agriculture & gouvernance* du PAOT 2022-2027 de la CCSF se décline :

en 4 types d'actions

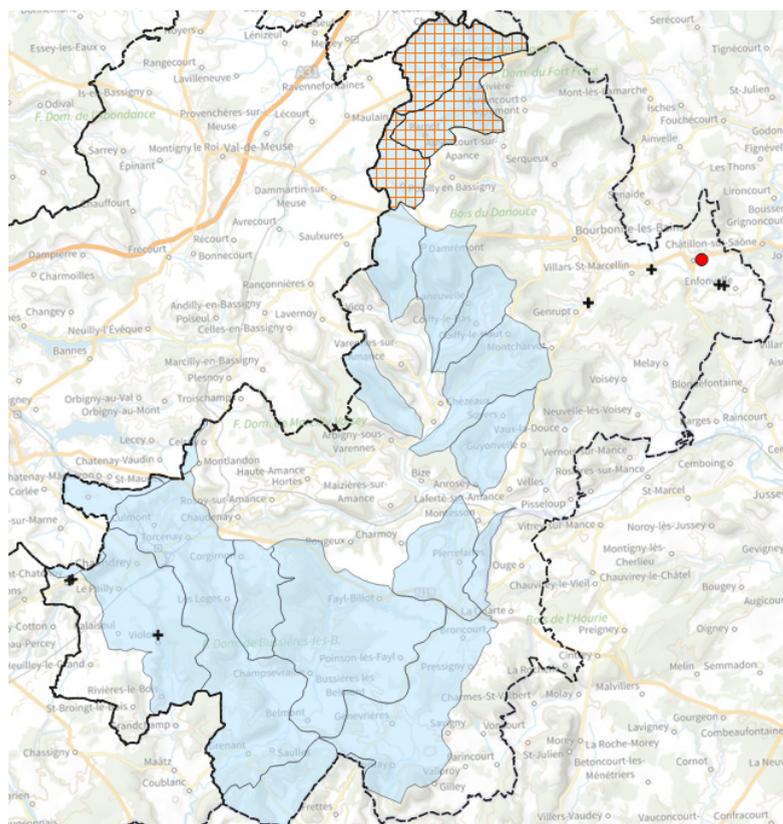
- lutte phyto
- captage pratiques agricoles
- gouvernance
- captage plan d'actions

et 23 actions dont :

- 12 actions *lutte phyto*
- 6 actions *pratiques agricoles*
- 3 actions *gouvernance*
- 2 actions *plan d'actions*

Le tableau ci-contre les présente.

CARTE DES ACTIONS :



Actions ciblées sur des captages

- Plan d'actions aire alimentation captage (AAC)
- + Amélioration des pratiques agricoles

Actions ciblées sur des masses d'eau

-  Lutte pollution nitrates
-  Lutte pollution phyto

Action	Masse d'eau principale	Titre de l'action	Etat en 2022	Maître d'ouvrage	Année d'engagement
Lutte phyto	Ruisseau des Bruyères	limiter les apports en pesticides	A prévoir	A définir	2022
Lutte phyto	Ruisseau le Vannon	limiter les apports en pesticides	A prévoir	A définir	2022
Lutte phyto	Ruisseau de Bouilleveau	limiter les apports en pesticides	A prévoir	A définir	2022
Lutte phyto	Ruisseau de Malpertuis	limiter les apports en pesticides	A prévoir	A définir	2022
Lutte phyto	Ruisseau de la Duys	limiter les apports en pesticides	A prévoir	A définir	2022
Lutte phyto	Ruisseau du Gravier	limiter les apports en pesticides	A prévoir	A définir	2022
Lutte phyto	Ruisseau de Maljoie	limiter les apports en pesticides	A prévoir	A définir	2022
Lutte phyto	Ruisseau des Prés Rougets	limiter les apports en pesticides	A prévoir	A définir	2022
Lutte phyto	Ruisseau du Moreux	limiter les apports en pesticides	A prévoir	A définir	2022
Lutte phyto	Ruisseau du Fayl	limiter les apports en pesticides	A prévoir	A définir	2022
Lutte phyto	Ruisseau de Champsevraive	limiter les apports en pesticides	A prévoir	A définir	2022
Lutte phyto	Le Resaigne et le Salon (source) à la Resaigne	limiter les apports en pesticides et/ou utiliser des pratiques alternatives au traitement	Engagé	A définir	2022
Gouvernance	Toute masse d'eau du bassin Rhin-Meuse	Animation démarche Agrimieux : pratiques pérennes et réduction d'utilisation des produits phyto	Engagé	Chambre d'agriculture	2022
Gouvernance	Toute masse d'eau du bassin Rhin-Meuse	Animation organisme indépendant des Producteurs de Boues	Engagé	Chambre d'agriculture	2022
Gouvernance	Toute masse d'eau du bassin Rhin-Meuse	Animation Agrimieux	Engagé	Chambre d'agriculture	2022
Captage plan d'actions	Calcaires du Muschelkak supérieur et grès rhétiens	Enfonvelle sources Marchémal et fontaine Loiselot, captages Grenelle : programme d'actions AAC	Terminé	Bourbonne-les-Bains	2022
Captage pratiques	L'Apance / calcaires du Muschelkak supérieur et grès rhétiens	Sources de la ceinture de Genrupt et de Villars-St-Marcellin : réduction des pesticides	Engagé	Bourbonne-les-Bains	2022
Captage pratiques	L'Apance / calcaires du Muschelkak supérieur et grès rhétiens	Enfonvelle sources Marchémal et fontaine Loiselot : réduction de pesticides	Engagé	Enfonvelle	2022
Captage pratiques	L'Apance / calcaires du Muschelkak supérieur et grès rhétiens	Sources de la ceinture de Genrupt et de Villars-St-Marcellin : mettre en place des pratiques pérennes	Engagé	Bourbonne-les-Bains	2022
Captage pratiques	L'Apance / calcaires du Muschelkak supérieur et grès rhétiens	Enfonvelle sources Marchémal et fontaine Loiselot : mettre en place des pratiques pérennes	Engagé	Enfonvelle	2022
Captage pratiques	Calcaires jurassiques du châtillonais et seuil de Bourgogne entre Ouche et Vingeanne	Noidant-Chatenoy sources de Station et des Miots : mettre en place des pratiques pérennes	Engagé	Noidant-Chatenoy	2022
Captage plan d'actions	Calcaires du Muschelkak supérieur et grès rhétiens	Fresnes-sur-Apance source de la Dhuit : programme d'actions contre les pollutions diffuses	Initié	Fresnes-sur-Apance	2023
Captage pratiques	Calcaires du Muschelkak supérieur et grès rhétiens	Violot source de la station de pompage : mettre en place des pratiques pérennes	Engagé	Violot	2023



**PRÉFET
DE LA HAUTE-MARNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires**

**Cette brochure est rédigée, conçue
et éditée par la direction départementale
des territoires de la Haute-Marne**

Préfecture de la Haute-Marne

89 rue Victoire de la Marne
52000 Chaumont
03 25 30 52 52

Direction départementale des territoires de la Haute-Marne

82 rue du Commandant Hugueny
52000 Chaumont
03 25 30 79 79

Directeur de publication :
Xavier Logerot

Conception technique, rédaction :
DDT52/SEF/BPE/TG

Co-rédaction, mise en page :
DDT52/SSA/BEC/GM

Impression Le Petit Cloître à Chaumont
85 exemplaires, papier PEFC

Novembre 2022

Brochure conçue à l'aide d'images Freepik.com.

Le plan d'action opérationnel territorialisé (PAOT) de la communauté de communes des Savoir-Faire (CCSF)

Le PAOT est un document stratégique élaboré par les services de l'État et ses partenaires au profit du territoire et des habitants de la communauté de communes.

Il présente les orientations retenues et les actions prévues afin de restaurer la qualité de l'eau dans trois domaines principaux qui concernent la compétence des collectivités :

- assainissement ;
- milieux aquatiques ;
- agriculture & gouvernance.

Cette brochure en synthétise le contenu à l'échelle de la CCSF. Les actions *Industries* qui concernent le secteur privé feront l'objet d'une communication directe.

Pour consulter le document complet,
rendez-vous sur www.haute-marne.gouv.fr